



Communiqué de Presse de la Maire de Paris

Mercredi 15 avril 2020

Coronavirus : point de situation n°11

Je tiens à tout d'abord à remercier les Parisiennes et les Parisiens, qui respectent les règles strictes du confinement. Je sais que cette situation reste difficile mais leur engagement contribue à la lutte contre la propagation du Covid-19. Pour parvenir à l'objectif annoncé de sortie de confinement le 11 mai par le Président de la République, nous devons continuer tous nos efforts. Et je suis reconnaissante des sacrifices des Parisiennes et des Parisiens, mobilisés ensemble pour vaincre cette épidémie.

À l'ensemble des agents de la Ville de Paris, je tiens aussi à adresser tous mes remerciements, avec beaucoup de force et de chaleur. Leur mobilisation quotidienne permet la continuité de nos services publics indispensables dans les crèches et les écoles, dans les centres de santé et les PMI, auprès des plus fragiles ou pour assurer la propreté de nos rues.

Alors que la période de confinement vient d'être allongée et que beaucoup subissent des pertes de revenus, nous avons estimé qu'il était important de donner un coup de pouce aux Parisiens les plus durement touchés. En tant que Maire, je mesure tous les jours combien cette crise révèle les fractures et les inégalités de notre société. Dans ces moments difficiles que nous traversons, plus que jamais, la Ville de Paris doit se montrer solidaire.

Sur proposition de mon adjoint Ian Brossat, j'ai demandé aux bailleurs sociaux de la Ville de Paris (Elogie-Siemp, Paris Habitat, et la RIVP) de tout mettre en œuvre pour renforcer les moyens humains dédiés à l'accompagnement des locataires et au traitement des demandes spécifiques.

Les locataires ayant des problèmes pour payer leur loyer du fait d'une baisse de revenus, ou dont la situation financière est fragilisée, sont ainsi invités à prendre attache sans attendre avec leur bailleur, qui saura proposer des solutions adaptées. Cette cellule des bailleurs est ainsi joignable par téléphone, au numéro figurant sur la quittance de loyer des locataires, ou par mail, via les interlocuteurs habituels.

Quatre mesures ont été décidées :

- Les locataires pourront se voir proposer un échelonnement des loyers impayés, d'une durée adaptée à leur situation, et bénéficieront d'un accompagnement renforcé pour l'apurement de leurs dettes ;
- Pour protéger les locataires les plus fragiles, a également été décidé un moratoire sur les contentieux liés aux difficultés de paiement de loyers du fait de la crise pour tous les locataires engagés dans cette démarche ;
- Pour les locataires s'acquittant d'un supplément de loyer de solidarité (SLS) et qui subiraient des baisses de revenus, le bailleur prendra en compte l'évolution des revenus en temps réel pour ajuster le montant du surloyer à la baisse ;
- Pour soutenir le pouvoir d'achat des locataires, Paris Habitat, premier bailleur social de la Ville, a décidé d'ajuster le calendrier des régularisations de charges. Prévues pour le mois de juin, elles seront avancées pour les locataires créditeurs, et s'appliqueront dès le début du mois de mai. Concrètement, cela signifie que 56.000 locataires bénéficieront en avance d'un

remboursement de charges, pour un montant total de 10 millions d'euros. Pour les 21.000 locataires débiteurs, en revanche, les régularisations seront repoussées au mois de juillet pour permettre aux équipes sociales du bailleur d'assurer un suivi individuel des situations, et proposer un échéancier dans la durée aux familles qui en auront besoin.

Parallèlement, la Ville de Paris a annoncé la semaine dernière une aide exceptionnelle pour les familles qui bénéficient des tarifs de cantine les plus abordables (0,13€/repas, 0,85€/repas et 1,62€/repas). Les bénéficiaires recevront ainsi un versement automatique, à la fin de la semaine, selon un forfait de base par familles de :

- 150€ pour le tarif 1 (0,13€/repas) ;
- 100€ pour le tarif 2 (0,85€/repas) ;
- 50€ pour le tarif 3 (1,62€/repas).

50€ supplémentaires seront versés à partir du deuxième enfant, et dans la limite de 3 enfants, à chacune des familles bénéficiaires. Elles seront prévenues du versement de l'aide par un SMS de la CAF de Paris. Cette aide, d'un montant global de 3,5 millions d'euros entièrement financé par la Ville de Paris, bénéficiera à 28 579 familles parisiennes – soit 52 000 enfants.

Pour toute information relative à cette aide exceptionnelle et aux mesures prises pour les locataires des bailleurs sociaux de la Ville, les équipes du 3975, renforcées pendant cette crise sanitaire, sont à l'écoute des Parisiens. Les services du CASVP restent également joignables par téléphone. Six services sociaux et des centres de PMI continuent d'accueillir sur rendez-vous ceux qui en ont le plus besoin.

Contact presse :
Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr